



Mairie
de
Ollières

Ollières, le 1er septembre 2017

Mesdames et Messieurs les administrés
OLLIERES (83470)

VV/ 2017-315

Objet : Etat de Catastrophe Naturelle.

Référence : Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « Mouvement de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016 »

Madame, Monsieur,

Suite à vos demandes réclamant l'état de catastrophe naturelle pour les dommages que vous avez subis,

Nous vous informons que l'Etat ci-dessus mentionné a reconnu, suivant un **Arrêté interministériel du 25 juillet 2017, et publié au Journal Officiel de la République Française du 1^{er} septembre 2017 sous la référence NOR : INTE1719708A**, notre commune en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « Mouvement de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016 »

Les sinistrés concernés doivent procéder aux déclarations de sinistres dans les délais fixés par l'Article A125-1 du Code des assurances à savoir dans les 10 jours suivant la publication de cet arrêté interministériel.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Maire,
Jeannine D'ANDREA.

